



Collège des médecins
et chirurgiens du
Nouveau-Brunswick

2023 Rapport annuel



Table des matières

Ce que nous faisons	2
Mission, vision et valeurs	4
Message de la registraire et directrice générale	5
Message du président	6
Faits et chiffres clés	7
Conseil et comités	8
Inscription des médecins qualifiés	9
Enquêtes sur les plaintes	14
Évaluation de la capacité à exercer	17
Assurance de la qualité	18



Ce que nous faisons

Le Collège des médecins et chirurgiens du Nouveau-Brunswick a pour responsabilité de réglementer l'exercice de la médecine au Nouveau-Brunswick. L'obtention d'un permis d'exercice auprès du Collège est obligatoire pour exercer la médecine dans la province. Le Collège protège l'intérêt public en évaluant les médecins, les étudiants et les adjoints au médecin, en les inscrivant aux registres, en leur délivrant un permis d'exercice, en enquêtant sur des questions de conduite professionnelle et en établissant des normes de pratique médicale.

Inscription

Les médecins, étudiants et les adjoints au médecin sont tenus de s'inscrire auprès du Collège et d'obtenir un permis pour exercer la médecine au Nouveau-Brunswick. Nos politiques et processus orientent la délivrance équitable et transparente des permis d'exercice.

Conduite professionnelle

Le Collège enquête de manière impartiale et équitable sur les plaintes relatives à la conduite professionnelle des médecins, des étudiants et des adjoints au médecin.

Qualité

Nous aidons les médecins à prodiguer des soins de qualité par plusieurs mécanismes, tel que l'élaboration de standards professionnels et les évaluations collégiales par les pairs.





Mission

Protéger le public et la profession par la délivrance de permis d'exercice aux médecins qualifiés de manière équitable et transparente, orienter les normes de soins et préserver la confiance du public par une surveillance objective de la conduite professionnelle des médecins.

Vision

Des médecins de confiance offrant des soins de qualité aux patients.

Valeurs

Intégrité

Nous faisons preuve d'honnêteté et d'éthique envers les patients et les médecins en adoptant une approche objective et transparente en matière de permis d'exercice, de plaintes et d'évaluations.

Équité

Nous traitons tout le monde sur un pied d'égalité et sans discrimination.

Compassion

Nous conseillons le public et les médecins avec sensibilité, bienveillance et respect.

Innovation

Nous dirigeons le changement dans notre cadre de soins de santé en constante évolution grâce à la flexibilité et à la formation continue.



Message de la registraire et directrice générale

En ce début de printemps, j'aimerais prendre quelques moments pour réfléchir aux défis et aux progrès réalisés au cours de la dernière année dans mon rôle de registraire du Collège des médecins et chirurgiens du Nouveau-Brunswick.

Ce fut encore une fois une période de croissance importante pour le Collège, qui s'est efforcé de moderniser ses activités. En repensant à tout ce qui a été accompli, je suis extrêmement fière et reconnaissante des efforts déployés par le vaillant personnel du Collège, sans qui aucune des avancées réalisées au cours de la dernière année n'aurait été possible.

Au cours des douze derniers mois, nous avons avant tout travaillé à entreprendre la transition à un système électronique pour nos activités et à nous écarter des processus papier. Nos processus d'inscription, de délivrance de permis d'exercice, de communication de base de données des inscrits et d'élection se font désormais entièrement en ligne. Bien que le changement puisse être un défi pour certains, il s'agissait d'une évolution nécessaire et d'un reflet de notre croissance. Nous venons à peine de commencer à mettre en œuvre ces nouveaux outils puissants pour nous aider dans cette transition et, à mesure que nous avançons, je me réjouis à l'idée d'explorer davantage en quoi ces outils pourront profiter au Collège.

Compte tenu de la nature hautement confidentielle de nos activités, nous avons également fait appel à des spécialistes externes de la cybersécurité, axés sur les soins de santé, pour nous aider à renforcer nos mesures de sécurité et à préserver l'intégrité de nos données. L'entreprise retenue nous a appuyés tout au long du processus de migration de nos données en ligne, pour que nous puissions mettre les pratiques exemplaires en place dès le départ. Nous continuerons de faire appel à cette entreprise pour nous assurer que nous respectons les normes de sécurité les plus élevées qui soient.

Avec des objectifs similaires de modernisation et de développement, nous avons entrepris un projet ambitieux d'agrandissement et de rénovation de nos bureaux, et nous avons ajouté du personnel à nos départements de conduite professionnelle et d'inscription.

Je tiens à remercier nos inscrits pour leur soutien et leur compréhension au cours de ces changements. Il est vrai que le changement s'accompagne de difficultés qui y sont propres, mais changement et croissance vont de pair, et je suis persuadée que nous jetons aujourd'hui les bases d'un Collège fort et moderne qui peut servir au mieux les patients, les inscrits et la province du Nouveau-Brunswick.



Dre Laurie Potter
M. Ed, FRCPC

Message du président

Les années qui se sont écoulées depuis la pandémie de COVID-19 ont apporté de nombreux changements à l'exercice de la médecine, à ce qu'y vivent les patients et au système de soins de santé dans son ensemble.

Depuis que la pandémie nous a contraints à réduire au minimum les contacts étroits avec les autres, les possibilités de soins virtuels se sont multipliées. Si l'adoption rapide de ces services a suscité quelques inquiétudes chez les médecins quant à la continuité des soins aux patients, il est indéniable que ces options sont prisées par les patients et qu'elles sont là pour de bon dans un avenir prévisible.

L'assistance médicale à mourir (AMM) a également fait la une des journaux et des débats au cours de la dernière année, comme en témoignent des propositions d'élargissement de l'AMM aux personnes souffrant de maladies mentales. Bien que ces propositions aient été mises en attente, quand elles sont réexaminées, elles nécessiteront un important cadre réglementaire pour orienter les médecins dans leur mise en œuvre.

L'exercice de la médecine ne cesse d'évoluer, et les conseils du Collège sont nécessaires pour servir au mieux les praticiens et les patients. Dans le cadre de notre mandat, soit de faire respecter les normes de la profession et de soutenir l'excellence des soins prodigués à nos patients, nous demeurerons vigilants sur les enjeux actuels et émergents. Je tiens à remercier les médecins, les étudiants et les adjoints au médecin du Nouveau-Brunswick pour leur dévouement et leur résilience.

Tout cela s'est déroulé à un moment où le Collège a lui-même fait l'objet d'une transformation importante, dont vous trouverez les détails dans le présent rapport annuel. En se tournant vers 2024, nous avons des objectifs ambitieux visant à favoriser encore plus la réalisation du mandat du Collège. Je vous invite à parcourir ce rapport pour avoir une vue d'ensemble des activités et des réalisations du Collège au cours de la dernière année.



Dr Peter Ross
CMFC(MU), CMFC

Faits et chiffres clés

176 nouveaux médecins et chirurgiens inscrits

133 plaintes reçues

50 examens par les pairs réalisés





Gouvernance

En 2023, nous avons accueilli le Dr Vivek Virmani (zone 3), qui a été élu à titre de nouveau membre du conseil. Nous avons fait nos adieux au Dr Mahfud Abdulaati (zone 3), qui a choisi de ne pas renouveler son mandat tirant à sa fin. Nous avons également dit au revoir à l'une de nos membres du public, Mme Denise Hollway, qui a quitté la province.

Merci pour vos excellents services!

Dr Peter Ross (zone 2)
Président

Dr Kerry Sheppard (zone 2)
Vice-président

Dr Marc Aucoin (zone 6)
Dre Manon Belliveau (zone 1)
Dre Zeljko Bolesnikov (zone 3)
Mme. Diane Brideau-Laughlin
Dr Arif Bungash (zone 2)
Dr Hanif Chatur (zone 3)
Dre Janik Côté-Bérubé (zone 4)

Dr Michael Hayden (zone 7)
Dre Rina Lee (zone 1)
Mme Ruth Lyons
Dr Michael Matchett (zone 1)
Dr Grant Oyeye (zone 5)
M Jason Steeves
Dr Vivek Virmani (zone 3)

Comité exécutif

Dr Peter Ross
Président

Dr Kerry Sheppard
Vice-président

Mme Diane Brideau-Laughlin
Dr Hanif Chatur
Dre Rina Lee

Comité des plaintes et de l'immatriculation

Dr Kerry Sheppard
Président
M Jean Castonguay
Dr Tim Christie
Dr Teshome Kelkile
Dr Lachelle Noftall

M Andrew Orchard
Dr Paul Postuma
Dr Hugh Scarth

Comité de révision

Dr Michael Hayden
Président
Dre Marilyne Bossé
Mme Cathy Bowlen
Dre Christine Duclos
M Gary Fecteau
Dre Linda LeBlanc

Dr Michael Matchett
Dr Bobbie Ross
Dre Beatriz Sainz
Dr Patrick Sullivan

Inscription des médecins qualifiés

Notre mandat

Tous les médecins, les étudiants et les adjoints au médecin doivent être immatriculés et détenir un permis d'exercice octroyé par le Collège afin d'exercer la médecine ou à suivre une formation médicale au Nouveau-Brunswick. Pour accorder l'inscription, le Collège examine minutieusement les études, la formation et l'expérience pratique de chaque candidat, ainsi que toute autre question pertinente. Ce processus vise à assurer que seuls des médecins compétents, instruits, qualifiés et respectueux de l'éthique exercent dans la province.

Introduction du portail des membres

L'introduction d'Alinity, un portail des membres qui a beaucoup aidé à moderniser nos activités, fut sans aucun doute le changement le plus important apporté à notre processus d'inscription au cours de la dernière année. Outil puissant utilisé par de nombreux organismes du genre à l'échelle de la province et du pays, Alinity permet d'exécuter un certain nombre de fonctions importantes pour le Collège, notamment les communications par courrier électronique, l'inscription et les renouvellements, la base de données des inscrits, et nombre d'autres tâches.

Au cours de la dernière année, Alinity a aidé division de l'inscription à simplifier et à normaliser son processus, tout en facilitant et en clarifiant le processus pour les nouveaux inscrits. Ce travail d'amélioration du processus de demande de permis d'exercice a demandé beaucoup de temps au cours des douze derniers mois, et les efforts de développement se poursuivent. Nous espérons que le processus d'inscription sera plus fluide au cours de l'année à venir.

Autres mises à jour

Le Collège s'est efforcé à améliorer la communication avec les nouveaux inscrits et les inscrits potentiels. Il a travaillé à clarifier le processus relatif aux nouveaux inscrits, avec l'ajout des organigrammes « Parcours d'inscription au N.-B. » sur son site Web. Comme toujours, le Collège examine les qualifications de tous les médecins avant de délivrer le permis d'exercice, et les médecins non admissibles sont informés des améliorations à apporter pour devenir admissibles.

En outre, au cours de la dernière année, le Collège a mis en place le programme Évaluation de la capacité à exercer au Nouveau-Brunswick (ECE-NB) à l'intention des médecins formés à l'étranger qui ne sont pas autrement admissibles à l'obtention d'un permis d'exercice au Nouveau-Brunswick. Outil visant à évaluer l'admissibilité des praticiens de médecine familiale dont nous avons tant besoin, l'ECE-NB permettra aux médecins admissibles qui ont achevé leur formation médicale et exercé en autonomie à l'étranger de participer, pendant douze semaines, à un stage d'évaluation clinique qui permet au Collège d'évaluer leurs connaissances, leurs compétences et leur aptitude à prodiguer des soins aux patients. Les critères d'admissibilité à l'ECE-NB pour les candidats potentiels sont indiqués sur le site Web du Collège.

Au cours de la prochaine année, le département de l'inscription s'engagera à communiquer en plus grand détail le processus de délivrance des permis d'exercice, sur le site Web du Collège et ailleurs, dans le but d'améliorer la clarté pour tous les inscrits actuels ou potentiels.

Élaboration de politiques d'inscription

Pendant la majeure partie de la dernière année, nous avons axé nos efforts d'élaboration de politiques sur les fonctions internes ayant une incidence sur les processus d'inscription et de délivrance de permis d'exercice. Nous avons à cette fin mis du temps à nous familiariser avec les politiques d'autres provinces qui sont pertinentes pour le Nouveau-Brunswick. En prenant connaissance des lignes directrices en place ailleurs au pays, nous avons pu appliquer cette information à l'élaboration de nos propres politiques.

Parmi les principaux domaines d'élaboration de la dernière année, signalons les assistants cliniques, les compétences linguistiques, le travail au noir, la vérification du casier judiciaire et l'évaluation de la capacité à exercer. Nous avons également porté une attention particulière à l'élaboration de voies d'accès au permis d'exercice pour les principaux types de permis, en plus des solutions de rechange acceptables au Licencié du Conseil médical du Canada (LCMC) et à la certification canadienne. Ces politiques visent à assurer l'équité et la transparence de la délivrance des permis d'exercice, ainsi qu'à combler quelques lacunes de longue date dans le système de soins de santé.





inscrits titulaires
d'un permis de
médecin frontalier

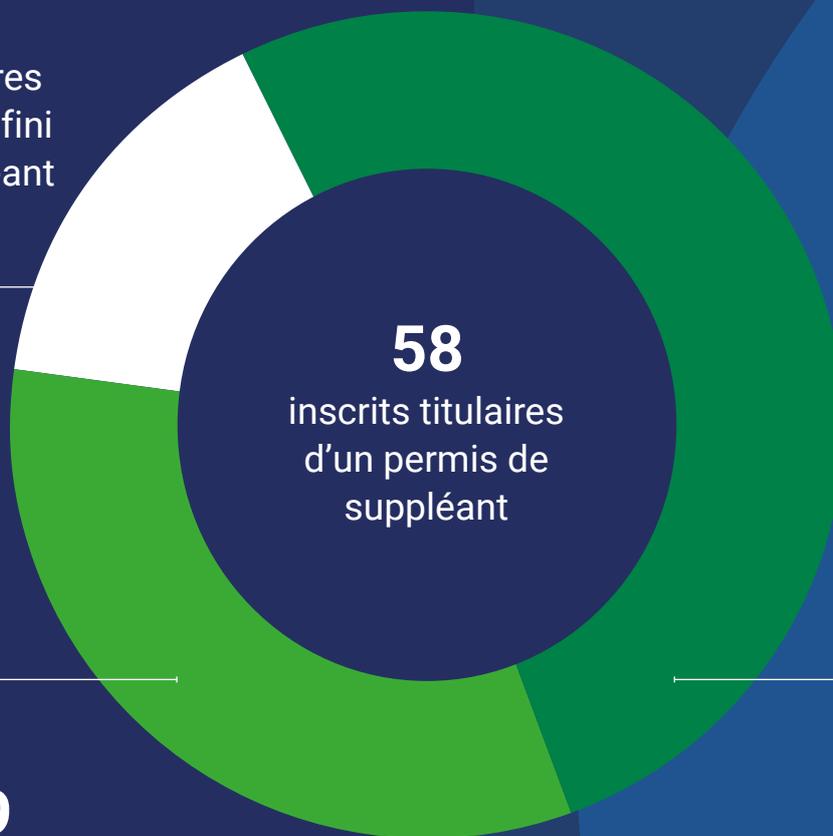


inscrits titulaires
d'un permis de
médecin agréé



inscrits titulaires
d'un permis d'adjoint
au médecin

9
inscrits titulaires
d'un permis défini
comme suppléant



19
inscrits titulaires d'un
permis de suppléant spécial
(*catégorie discontinuée
après 2023)

30
inscrits titulaires
d'un permis de
suppléant régulier



396

**inscrits titulaires d'un permis
d'étudiant en médecine**

253

**inscrits titulaires d'un permis de
stagiaire postdoctoral**

918

médecins de famille

1066

spécialistes

616

**médecins de famille titulaires d'un
certificat de compétence additionnelle**



1 029 femmes



1 571 hommes



- 54** âgés de < 30 ans
- 606** âgés de 30 à 39 ans
- 685** âgés de 40 à 49 ans
- 688** âgés de 50 à 59 ans
- 421** âgés de 60 à 69 an
- 117** âgés de 70 à 79 ans
- 29** âgés de > 79 ans



247

médecins inscrits au Registre de l'Atlantique dans les quatre provinces de l'Atlantique



90

médecins inscrits au Registre de l'Atlantique et ayant le Nouveau-Brunswick comme province d'attache



Enquêtes sur les plaintes

Notre mandat

Les enquêtes sur les plaintes constituent un aspect important du mandat du Collège en matière de protection de l'intérêt public. En vertu de la *Loi médicale*, le Collège enquête sur chaque plainte qu'il reçoit. Par ailleurs, nous nous efforçons à faire en sorte que le processus de traitement des plaintes soit aussi sensible et efficace que possible, tout en veillant à ce que les plaintes fassent l'objet d'une enquête équitable et conforme à l'approche *Right-touch*.

Hausse des plaintes

Le Collège a observé une hausse constante du volume des plaintes reçues au cours des quatre dernières années, conformément aux tendances nationales. De l'avis du Collège, cette hausse est probablement attribuable à notre système de soins de santé mis à rude épreuve et aux facteurs de stress qui en découlent pour les patients et les médecins. Compte tenu de la fragilité de notre système de santé, nous nous attendons à ce que cette tendance se poursuive dans les années à venir. En outre, les plaintes sont de plus en plus complexes.

Nous reconnaissons que le processus de traitement des plaintes est stressant pour les patients et les médecins. Nous nous efforçons d'utiliser un processus de traitement des plaintes empreint de compassion et de respect. Dans la mesure du possible, nous réglons les plaintes en ayant recours aux techniques de résolution précoce, ce qui évite de présenter la plainte à nos comités de déontologie. Cette façon de faire nous permet aussi de résoudre les plaintes plus rapidement et, dans la plupart des cas, de préserver la relation patient-médecin.

Faits saillants

Comme pour le reste du Collège, les efforts de modernisation se sont poursuivis au cours de la dernière année. Toutes les plaintes en cours ont été saisies dans notre nouvelle base de données électronique, Alinity, qui nous permet de déterminer avec précision à quelle étape du processus se situe une plainte donnée. Le travail se poursuit pour saisir dans la base de données les plaintes antérieures. Nous avons également élaboré des documents expliquant le processus de traitement de plainte aux plaignants et aux médecins. Ces documents sont fournis au début du processus et les réactions reçues sont positives.

Nous avons continué à ajouter du personnel à notre division de conduite professionnelle ainsi que des médecins et des membres du public à notre Comité des plaintes et de l'immatriculation et à notre Comité de révision pour faire face à la hausse du nombre de plaintes. Nous remercions tous les membres de nos comités pour leur importante contribution à la réglementation de l'exercice de la médecine.

Regard vers l'avenir

En 2024, nous continuerons de simplifier nos processus de traitement des plaintes afin de relever les défis associés à la hausse du nombre de plaintes. Nous continuerons aussi à ajouter du personnel à la division de conduite professionnelle afin de veiller à ce que les plaintes fassent l'objet d'une enquête et soient réglées dans les meilleurs délais. Nous prévoyons également d'offrir au personnel et aux membres des comités une formation continue adaptée à leurs fonctions, y compris une formation sur les principes d'équité et les préjugés. En outre, le contenu de notre site Web sera étoffé afin d'expliquer nos processus de traitement des plaintes et de fournir aux patients des renseignements sur les types de plaintes à présenter au Collège.

Alors que par le passé, seules les plaintes officielles destinées à être présentées à un comité de déontologie figuraient dans nos rapports sur les plaintes, à partir de 2024, nous fournirons des statistiques relativement à toutes les plaintes que le Collège reçoit, y compris les plaintes résolues ayant recours aux techniques de résolution précoce. Ce processus nous permettra de rendre compte avec plus de précision des plaintes et du règlement rapide des plaintes par le personnel.

Enfin, nous poursuivons nos efforts en vue d'ajouter des médecins à notre Comité des plaintes et de l'immatriculation et à notre Comité de révision. Nous profitons de l'occasion pour rappeler aux médecins que la participation aux comités du Collège donne droit à des unités de formation médicale continue.



En bref Au 31 décembre 2023



- **85** sur la qualité des soins
- **21** sur la gestion des pratiques
- **19** sur l'aspect éthique
- **6** sur les communications
- **2** sur les dossiers médicaux

**Nous avons reçu 65
plaintes supplémentaires
par rapport à 2022.**



- 11** plaintes, dont le résultat était aucune autre mesure
- 3** ont reçu la mention *conseil*
- 6** ont reçu la mention *avertissement*
- 7** ont reçu la mention *remontrance*
- 3** médecins ont été sommés de suivre un cours
- 1** plainte a été réglée par approbation du Conseil
- 12** plaintes ont été réglées par résolution rapide du personnel



Comité des plaintes

60	plaintes examinées	5	renvois au Comité de révision en tant que plainte potentiellement disciplinaire
52	recommandations offertes	2	appels demandés
29	recommandations approuvées par le Conseil	6	réexamens demandés
23	recommandations en attente d'approbation par le Conseil		

Comité d'examen



appels examinés par le Comité des plaintes



recommandations offertes



recommandations approuvées par le conseil

Évaluation de la capacité à exercer

Le programme Évaluation de la capacité à exercer au Nouveau-Brunswick (ECE-NB) a été créé pour aider à augmenter le nombre de médecins de famille qui exercent dans la province. Il a été conçu comme un moyen d'évaluer et d'intégrer en toute sécurité les médecins formés à l'étranger, et qui ne sont pas autrement éligibles à un permis, en offrant à ces médecins une autre voie d'accès au permis d'exercice. Dans le cadre du programme ECE-NB, les médecins admissibles qui ont terminé leur formation médicale et exercé en autonomie à l'étranger peuvent être choisis pour participer à un stage d'évaluation clinique de douze semaines qui permet d'évaluer leurs connaissances, leurs compétences et leur aptitude à prodiguer des soins aux Néo-Brunswickois. Une fois l'évaluation réussie, ils exerceront en vertu d'un permis spécial.

Le programme ECE-NB s'inspire d'un modèle de programme d'ECE national du Conseil médical du Canada (CMC), auquel participent également huit autres provinces. Les responsables des programmes d'ECE provinciaux et le CMC collaborent à un cadre pancanadien afin d'élaborer et d'assurer des normes et du matériel communs pour la réalisation et l'administration des évaluations de la capacité à exercer. Cela permet aux médecins formés à l'étranger de bénéficier d'évaluations équitables et comparables partout au Canada.

L'intérêt pour l'ECE-NB est élevé : au cours de notre première année, nous avons reçu un grand nombre de demandes malgré la taille réduite du programme. Nous accueillerons en 2024 notre première cohorte de dix candidats, répartis équitablement entre les deux régions régionales de la santé. Dans les mois à venir, nous recruterons des médecins évaluateurs des deux régions régionales de la santé, élaborerons un plan de sélection des candidats et mettrons en place un programme d'orientation pour les évaluateurs et les candidats sélectionnés. Nous définirons également nos processus et ressources entourant le stage d'évaluation clinique et nous entreprendrons notre première période de stage à l'automne 2024 avec notre cohorte inaugurale de dix candidats. Les candidats devraient terminer leur stage d'évaluation clinique en décembre 2024 et recevoir leur permis d'exercice et être prêts à exercer au début de l'année 2025. Des cohortes ultérieures sont également prévues tout au long de la prochaine année.

La population du Nouveau-Brunswick ayant augmenté d'environ 125 000 personnes et la liste d'attente provinciale pour un médecin de famille ne cessant de s'allonger, le besoin de praticiens médicaux compétents se fait plus pressant que jamais. Grâce à ce programme, nous visons à trouver chaque année un médecin de famille pour de 10 000 à 15 000 Néo-Brunswickois et à améliorer les soins prodigués à notre population.

Aperçu

194

demandes de

9

différentes provinces

126

candidats
admissibles

10

postes de candidat aux
fins d'évaluation clinique sur
le terrain



Assurance de la qualité

Comité d'évaluation collégiale

Le Comité d'évaluation collégiale (CEC) aide les médecins à prodiguer des soins de qualité aux patients du Nouveau-Brunswick en effectuant des évaluations régulières d'une perspective d'amélioration de la qualité continue. Le comité évolue de façon indépendante du Collège et il est constitué de médecins embauchés qui exercent au Nouveau-Brunswick. Le CEC a également une entente avec le Collège de l'Île-du-Prince-Édouard pour effectuer un certain nombre d'exams pour eux.

Le processus d'évaluation collégiale porte actuellement sur un certain nombre de domaines médicaux, notamment la médecine familiale, la médecine d'urgence, la pédiatrie, la psychiatrie, la médecine en dehors des heures de travail, les soins hospitaliers et les soins palliatifs. Les évaluations peuvent être réalisées sur place, hors site ou en mode virtuel.

Le comité est appuyé par une équipe composée de 13 examinateurs compétents, tous des médecins qui ont tous eux-mêmes subi le processus d'évaluation collégiale. Il est à la recherche de médecins motivés qui aimeraient se joindre à l'équipe de l'évaluation collégiale.

Dans le cadre des efforts généraux de modernisation du Collège, l'équipe d'évaluation collégiale a récemment adopté des plateformes de communication électroniques et abandonne progressivement les communications imprimées.

Normes professionnelles

Le travaux de révision des normes professionnelles existantes du Collège ont été entamés, dans le but d'aider à établir un ordre de priorité pour la mise à jour des normes et de cerner les lacunes nécessitant l'élaboration de nouvelles normes, qui devraient jouer un rôle prépondérant au cours de la prochaine année.

L'élaboration des normes professionnelles subit l'influence de forces externes et internes, les inscrits nous aidant à déterminer les secteurs où de nouvelles normes s'imposent, tout cela sans oublier l'évolution de la législation. Au cours de l'année à venir, nous prévoyons accorder la priorité à l'élaboration de normes professionnelles relatives aux soins virtuels, aux soins épisodiques, à la continuité des soins et à la conservation des dossiers.

Comité d'évaluation collégiale : En bref



5
examens réalisés au total

4
examens sur place réalisés

1
examen hors site réalisé

à l'Île-du-Prince-Édouard



www.cpsnb.org

1, chemin Hampton, bureau 300
Rothesay, N.-B.
E2E 5K8

 info@cpsnb.org

 506-849-5050